



VILLE DE
PARIS
Direction des ressources humaines
Sous-Direction des compétences
Bureau du recrutement

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONDITION DE DIPLÔME d'Adjoint·e technique de 1^{ère} classe spécialité Maintenance des Bâtiments

Un recrutement sans condition de diplôme d'adjoint·e technique de 1^{ère} classe d'administrations parisiennes spécialité maintenance des bâtiments est organisé à partir du 12 janvier 2026.

CONTEXTE

La Ville de Paris vous offre des possibilités d'effectuer une carrière particulièrement intéressante en termes de responsabilités et de formation. Selon vos compétences, votre formation, vos aspirations, votre expérience, vous pourrez tout au long de votre parcours professionnel

- o Vous former
- o Évoluer hiérarchiquement ou effectuer des mobilités géographiques tout en restant dans la capitale
- o Travailler dans un esprit de collaboration visant l'intérêt commun
- o Concilier votre vie professionnelle et votre vie privée

Tous les talents et les diversités de parcours sont bienvenus.

DESCRIPTION DU POSTE ET CONDITIONS D'EXERCICES

Au sein de la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA) ou dans l'une des directions suivantes : Direction de l'immobilier, de la logistique et des transports (DILT), Direction des solidarités (DSOL/CASVP), sont affecté·e·s dans l'un de leurs ateliers des adjoint·e·s techniques de 1^{ère} classe de toutes spécialités du bâtiment **et notamment en maintenance du bâtiment**. Ces adjoint·e·s techniques peuvent travailler dans leur atelier d'affectation et également se rendre dans les établissements municipaux. Ils·elles sont amené·e·s à réaliser selon l'affectation, l'ensemble des tâches ci-dessous.

MISSIONS QUOTIDIENNES

- Mise en sécurité tout corps d'état, des bâtiments et de leurs installations techniques telles que circuits électriques, installations de plomberie-sanitaires, de serrurerie, de menuiseries, vitrerie, peinture.
- Dépannages.
- Programmation de maintenances préventives et curatives.
- Petits travaux d'entretien du patrimoine tous corps d'état (maçonnerie, plâtrerie, peinture, menuiserie, couverture, vitrerie, électricité, serrurerie, plomberie...) : ouverture de portes, pose et dépose d'étagères, petite menuiserie, pose de cloisons de type placo, vitrerie, pose de carrelage et reprise de carrelage, petits travaux d'électricité, pose de faux-plafonds, relamping, etc.
- Petits travaux sur des matériels et accessoires (volets roulants, mobilier fixe...).

CONDITIONS DE TRAVAIL

Travail en site occupé, possibilité de travail en hauteur, port de charge lié aux missions, port d'équipement de protection individuelle.

CONDITIONS POUR POSTULER

Ce recrutement est ouvert aux candidat·e·s remplissant, au plus tard à la date de l'épreuve, les conditions générales d'accès à la fonction publique

- Être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- Remplir les conditions d'âge légales pour travailler.

MODALITÉS DES ÉPREUVES

Le recrutement comprend les épreuves suivantes :

I – Sélection des candidatures sur dossier

II – Épreuves d'admission

- Une épreuve orale - Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir l'emploi
- Une épreuve pratique de mise en situation professionnelle

Les résultats des épreuves seront affichés à une date précisée ultérieurement sur les panneaux extérieurs de la direction des ressources humaines, 2 rue de Lobau – 75004 Paris et sur www.paris.fr/recrutement.

Les lauréat·e·s recruté·e·s seront nommé·e·s stagiaires puis titularisé·e·s au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction. Pour être nommé·e·s, ils·elles devront fournir les justificatifs attestant qu'ils·elles remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

DU 12 JANVIER AU 30 JANVIER 2026

Par internet sur le site : Rejoignez la ville de Paris - Accueil

Devront être impérativement joints les documents suivants :

- Votre carte nationale d'identité ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant notamment les éléments complets d'état civil, le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ; (il vous est possible d'utiliser le modèle CV permettant de présenter votre parcours professionnel à remplir, téléchargeable sur www.paris.fr/recrutement)

Les candidat·e·s sont invité e·s à joindre tout document utile (lettre de motivation, permis B souhaité)

MODALITÉS DE RECRUTEMENT ET INSCRIPTION PAR VOIE SPÉCIFIQUE

La ville de Paris organise aussi un recrutement d'adjoint·e technique de 1ère classe spécialité maintenance des bâtiments par voie spécifique réservé aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi dont les travailleurs en situation de handicap. Les dates d'inscription au recrutement par voie spécifique sont identiques à celles du recrutement par voie générale., un délai supplémentaire de 15 jours est accordé pour les dépôts de dossiers. Ce recrutement est conditionné au nombre de postes vacants, aux compétences recherchées et à la compatibilité du handicap avec le poste souhaité.

Vous pouvez candidater selon les modalités décrites ci-dessous. Les inscriptions aux deux voies de recrutement seront examinées en parallèle.

Par internet :

<https://recrutement.paris.fr/recrutement/jsp/site/Portal.jsp?page=offre&view=recrutementSpecifique>

ou par formulaire de candidature **par voie spécifique** à retirer et à déposer à l'adresse suivante :
Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2 rue de Lobau – 75004 Paris

Pour être enregistrée et afin d'étudier votre candidature, votre inscription doit comporter impérativement les documents suivants :

- Votre carte nationale d'identité ;
 - Le formulaire de candidature rempli ;
 - Un curriculum vitae détaillé indiquant notamment les éléments complets d'état civil, le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ; (il vous est possible d'utiliser le modèle CV permettant de présenter votre parcours professionnel à remplir)
- L'ensemble de ces documents sont téléchargeables sur le lien suivant :

<https://www.paris.fr/pages/le-recrutement-des-travailleurs-en-situation-de-handicap-4674>

Vous devez également joindre le document attestant que vous êtes bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapées (OETH, RQTH, AAH, carte mobilité inclusion mention invalidité, etc...)

Les candidats sont invités à joindre tout document utile (lettre de motivation, permis B souhaité).

MODALITÉS DES ÉPREUVES PAR VOIE SPÉCIFIQUE

Les candidat·e·s dont le dossier est recevable (après sélection) seront convoqué·e·s pour passer les épreuves d'admission :

- Une épreuve orale - Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir l'emploi
- Une épreuve pratique de mise en situation professionnelle

Les candidats nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre un certificat médical récent à remplir et téléchargeable sur www.paris.fr/recrutement établi par un médecin agréé·e précisant la nature des aménagements d'épreuves.

La liste des médecins agréé·e·s disponible auprès du centre de gestion de votre département sur <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-France>

Les résultats seront communiqués individuellement par voie postale ou par mail. En cas de réussite, les agents recrutés le sont en qualité d'agent contractuel pour une période d'un an, renouvelable une fois. À l'issue de cette période, ils sont titularisés, sous réserve d'avoir fait preuve de leur aptitude à exercer leurs fonctions.

En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante :

Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2 rue de Lobau – 75004 Paris

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 excepté les samedis, dimanches et jours fériés.